



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région de l'Hautil

**ANNEXES AU PROTOCOLE DE DISSOLUTION DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE
L'HAUTIL – ASSAINISSEMENT**

Le XX / XX / 2023

PROJET

Annexe 1 - Arrêté interpréfectoral
(YVELINES - OISE) n° 78-2022-12-22-
00003

Annexe 2 – Délibération du 19 juillet 2022



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région de l'Hautil



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 JUILLET 2022

17

OBJET : EXERCICE 2022 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE L'HAUTIL (SIARH) - ARBITRAGE EN VUE DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT
CLES DE REPARTITION
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
EAUX PLUVIALES
DETTE

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour Abstention(s)	Voix-contre Non-participation au vote	Unanimité
-------------------------------	----------------------------	--	-----------

ANNEXE : néant

L'An deux mille vingt-deux, le 19 juillet à 19 heures, le Comité syndical, dûment convoqué le 13 juillet par M. Georges MONNIER, 1^{er} Vice-président assurant la Présidence par intérim, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en Mairie de Poissy, siège du Syndicat, sous la présidence de M. Georges MONNIER.

**COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE, en représentation-substitution
au 1^{er} janvier 2016 des communes de :**
**ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY -CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN ORGEVAL
POISSY - TRIEL SUR SEINE - VILLENNES SUR SEINE**

16 MEMBRES TITULAIRES	PRESENCE
M. AOUN Cédric	Absent
M. CHARNALLET Hervé	Présent
Mme CONTE Karine	Présente
Mme DEBUISSER Michèle	Excusée, pouvoir à M. Georges MONNIER
M. DELRIEU Christophe	Excusé, pouvoir à M. Gilles LECOLE
Mme BERNO DOS SANTOS Sandrine	Présente
M. FONTAINE Franck	Absent
M. HONORE Marc	Absent - suppléant M. Jacques TANGUY
Mme KAUFFMANN Karine	Présente
Mme KERIGNARD Sophie	Excusée, pouvoir à Mme Karine KAUFFMANN
M. LAIGNEAU Jean-Pierre	Absent, pouvoir à M. Ergin MEMISOGLU
M. LECOLE Gilles	Présent
Mme MADEC Isabelle	Présente
M. MEMISOGLU Ergin	Présent
M. MONNIER Georges	Présent
M. SANTINI Jean-Luc	Excusé, pouvoir à M. Gilles LECOLE

SIARH
Hôtel de Ville
Place de la République
BP 63061
78303 POISSY CEDEX



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE,
en représentation-substitution au 1^{er} janvier 2020 des communes de :
CHAMBOURCY, AIGREMONT

4 MEMBRES TITULAIRES	PRESENCE
M. ALZINA François	Présent
M. FERRU Bernard	Présent
M. JULIEN Rémy	Absent
Mme BASTARD Dorothée	Excusée, pouvoir à M. François ALZINA

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION
DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN (SIARP)**
en représentation-substitution au 1^{er} janvier 2022
de LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE,
(en représentation-substitution au 1^{er} janvier 2020 de la commune de MAURECOURT)

2 MEMBRES TITULAIRES	PRESENCE
Mme BARATELLA Michèle	Présente
M. COSTIL Xavier	Présent

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité en exercice, lesquels sont au nombre de 22 (vingt-deux).

Titulaires présents : 12
Titulaires absents représentés par un suppléant : 1
Titulaires absents non représentés : 9
Titulaires ayant donné pouvoir à un titulaire : 6

SECRETAIRE DE SEANCE : M. François ALZINA.

- :- :-

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL DU PRESIDENT,

Le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de l'Haut-Val de Seine est un syndicat compétent en matière d'assainissement (hors collecte) sur le territoire de trois Collectivités : GPS&O (CU), Saint-Germain Boucles de Seine (CA), Cergy-Pontoise (CA). Au 1er janvier 2022, le Syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP) s'est substitué à la CA de Cergy-Pontoise pour la partie de la compétence « transport et traitement des eaux usées » étant précisé que la CA de Cergy-Pontoise reste compétente pour les eaux pluviales.

Le SIARH est rentré dans un projet de dissolution au vu de l'évolution de la carte intercommunale et la nécessité pour les collectivités membres de reprendre la compétence pour mieux harmoniser les pratiques en matière d'assainissement sur leur territoire.

Dans un souci d'anticipation, le Comité syndical a pris en 2019 une position de principe sur un projet de dissolution pour organiser la transition et la continuité du service public dans un premier temps et préparer les échéances à venir dans un second temps.



Le principe de cette dissolution a été exposé au Comité syndical par délibération n°1 du 25 juin 2019 pour permettre au Syndicat de se rapprocher des collectivités membres afin de connaître leurs intentions et de préparer dans des conditions optimales le devenir du Syndicat tout en assurant la période transition. Une note explicative était jointe à la délibération.

Le 10 février 2021, le Comité syndical a délibéré pour constituer un comité de pilotage sur le devenir du Syndicat dont la première réunion a eu lieu le 24 juin 2021.

Ce comité de pilotage sur le devenir du SIARH a été constitué par la délibération n°8 du 10 février 2021 (mise à jour la délibération n°4 du 15 décembre 2021 et n°8 du 9 février 2022) et confirmé par la délibération n°12 du 19 juillet 2022.

Pour accompagner les élus dans le projet de dissolution, le SIARH a recours au Cabinet de conseil ESPELIA, décision qui a été actée par le Bureau du 13 octobre 2021 et présentée au Comité syndical qui s'en est suivi le même jour. A ce comité, une note (PPT) « point d'étape 1 », établie par les services du SIARH a été diffusée aux élus.

Puis par délibération n°3 du 15 décembre 2021, un nouveau point d'étape a été présenté au Comité syndical pour acter de l'accord tacite des collectivités membres et prendre connaissance du courrier du Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Haut-Ille du 24 novembre 2021 aux membres du Syndicat les invitant à prendre position sur une date de dissolution qu'il a proposé au 31 décembre 2022. Le courrier était jointe à la délibération.

A compter de 2022, des réunions techniques, dans le cadre d'un COTECH, ont été organisées entre ESPELIA et les techniciens du SIARH et des collectivités membres.

Une première restitution au comité de pilotage des élus s'est déroulée le 7 juillet 2022. Elle doit être affinée avant une présentation au Comité syndical.

Enfin, par délibération n°16 du 19 juillet 2022, le Comité syndical a délibéré sur une demande de fin de compétences au 31 décembre 2022 et a invité les collectivités membres à délibérer à compter du mois de septembre 2022.

Le Comité de pilotage sur le devenir du SIARH s'est donc réuni le 7 juillet 2022 et a pris acte des clés de répartition proposées par le Cabinet de conseil ESPELIA et les services techniques du SIARH et des collectivités concernées.

Il y a lieu de délibérer sur les clés de répartition en matière d'assainissement collectif, d'eaux pluviales et de dette.

Cet arbitrage demandé au Comité syndical est nécessaire pour avancer techniquement sur la procédure de dissolution et donc de liquidation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles modifiée (MAPTAM) ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) ;



Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu l'arrêté n°2015 063-0002 du Préfet de Région du 4 mars 2015 portant adoption du Schéma Régional de Coopération Intercommunale de la Région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°2016148-0005 du Préfet des Yvelines du 27 mai 2016 constatant la substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris & Oise au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Haut-Paris ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2020-08-18-008 du 18 août 2020 constatant la substitution de la Communauté d'agglomération de Saint-Germain - Boucles de Seine et de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Haut-Paris ;

Vu la délibération n°20-96 du 9 juillet 2020 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Saint-Germain - Boucles de Seine portant désignation de 4 titulaires et 4 suppléants (2 titulaires et 2 suppléants pour Aigremont et Chambourcy) ;

Vu la délibération n°20200908-n°7-3 du 9 septembre 2020 de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise portant désignation de 2 titulaires et 2 suppléants pour Maurecourt ;

Vu la délibération CC-2020-07-39 du 17 juillet 2020 et la délibération CC-2020-09-24 du 24 septembre 2020 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise portant désignation de 16 titulaires et 16 suppléants (2 titulaires et 2 suppléants par commune pour Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Médan, Orgeval, Chanteloup-Les-Vignes, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine et Poissy) ;

Vu la délibération n°1 du 14 octobre 2020 du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Haut-Paris installant 22 délégués syndicaux titulaires et 22 délégués syndicaux titulaires ;

Vu la délibération n°21-19 du 8 avril 2021 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de « Saint-Germain - Boucles de Seine » portant désignation d'1 nouveau suppléant suite à une démission ;

Vu la séance du 16 juin 2021 du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Haut-Paris installant 1 nouveau suppléant de la Communauté d'agglomération de Saint-Germain - Boucles de Seine suite à une démission ;

Vu la délibération du 25 mars 2021 du Syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP) relative au transfert de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise des volets « Transport et traitement » des eaux usées au SIARP et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
Vu la délibération 202110330-12 du 30 mars 2021 de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise, transférant les volets « Transport et traitement » des eaux usées au SIARP et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu le courrier commun du 3 décembre 2021 de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et du SIARP informant le SIARH que le SIARP exercera la compétence « Transport et traitement » à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2021 du Comité syndical du SIARP désignant 2 titulaires et 2 suppléants pour le représenter au sein du SIARH et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n°1 du 15 décembre 2021 du Comité syndical du SIARH relative au changement de Gouvernance au sein du Syndicat par l'entrée du SIARP, à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2022 ;



Vu la délibération n°1 du 9 février 2022 2021 du Comité syndical du SIARH relative à l'installation de 2 titulaires et de 2 suppléants du SIARP ;

Vu la délibération CC-2022-02-05 du 17 février 2022 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise portant désignation d'1 suppléant ;

Vu le courrier en date du 24 juin 2022, adressé au Préfet des Yvelines, par lequel Monsieur Karl OLIVE, Président du SIARH, a démissionné de son poste de Maire et de conseiller municipal suite à son élection le 19 juillet au mandat de député ;

Vu la délibération CC-2022-07-12 du 7 juillet 2022 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise portant désignation de 2 titulaires ;

Vu la délibération n°1 du 19 juillet 2022, sans vote, du Comité syndical du SIARH relative à l'installation de 2 titulaires et d'1 suppléant de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ;

Vu la délibération n°2 du 19 juillet 2022 du Comité syndical du SIARH relative à l'élection d'un nouveau Président ;

Vu la délibération n°3 du 19 juillet 2022 du Comité syndical du SIARH fixant à six le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n°4 du 19 juillet 2022 du Comité syndical du SIARH procédant à l'élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n°5 du 19 juillet 2022 du Comité syndical du SIARH, sans vote, présentant la nouvelle Gouvernance du Syndicat au 19 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°15 du 19 juillet 2022 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Haut-Paris pour permettre au SIARP et à la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise de siéger au Syndicat tous les deux (au titre de la Commune de Maurecourt (SIARP pour les eaux usées et Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise pour les eaux pluviales) ;

Vu la délibération n°16 du 19 juillet 2022 portant sur une demande de fin de compétences au 31 décembre 2022 et invitant les collectivités membres à délibérer à compter du mois de septembre 2022 ;

Considérant que le Comité de pilotage sur le devenir du SIARH s'est réuni le 7 juillet 2022 et a pris acte des clés de répartition proposées par le Cabinet de conseil ESPELIA et les services techniques du SIARH et des collectivités concernées ;

Considérant qu'il y a lieu de délibérer sur les clés de répartition en matière d'assainissement collectif, d'eaux pluviales et de dette ;

Le Comité,

Vu le rapport ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :



Article 1 : d'approuver les clés de répartition comme suit :

1 clé de répartition entre l'assainissement collectif et les eaux pluviales : linéaire de réseau

2 clés de répartition entre les collectivités :
Assainissement collectif : volumes assujettis,
Eaux pluviales : nombres d'habitants.

3 dette : mêmes clés de répartition :
Assainissement collectif : volumes assujettis,
Eaux pluviales : nombres d'habitants.

Article 2 : de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Le Président,




Georges MONNIER

Annexe 3 – Délibération sur la fermeture de la maison de l'eau



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région de l'Hautail

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 JUILLET 2022

18

OBJET : EXERCICE 2022 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE L'HAUTIL (SIARH) – FERMETURE ADMINISTRATIVE DE LA MAISON DE L'EAU EN VUE DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT

DELIBERATION APPROUVEE PAR	15 Voix pour	Voix contre : Mme MADEC M. TANGUY, Mme KERIGNARD Par pouvoir de Mme KAUFFMANN	04	Unanimité
	00 Abstention(s)		00	Non participation au vote

ANNEXE : néant

L'An deux mille vingt-deux, le 19 juillet à 19 heures, le Comité syndical, dûment convoqué le 13 juillet par M. Georges MONNIER, 1^{er} Vice-président assurant la Présidence par intérim, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en Mairie de Poissy, siège du Syndicat, sous la présidence de M. Georges MONNIER.

**COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE, en représentation-substitution
au 1^{er} janvier 2016 des communes de :**
**ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY -CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN ORGEVAL
POISSY - TRIEL SUR SEINE - VILLENES SUR SEINE**

16 MEMBRES TITULAIRES	PRESENCE
M. AOUN Cédric	Absent
M. CHARNALLET Hervé	Présent
Mme CONTE Karine	Présente
Mme DEBUISSE Michèle	Excusée, pouvoir à M. Georges MONNIER
M. DELRIEU Christophe	Excusé, pouvoir à M. Gilles LECOLE
Mme BERNO DOS SANTOS Sandrine	Présente
M. FONTAINE Franck	Absent
M. HONORE Marc	Absent - suppléant M. Jacques TANGUY
Mme KAUFFMANN Karine	Présente
Mme KERIGNARD Sophie	Excusée, pouvoir à Mme Karine KAUFFMANN
M. LAIGNEAU Jean-Pierre	Absent, pouvoir à M. Ergin MEMISOGLU
M. LECOLE Gilles	Présent
Mme MADEC Isabelle	Présente
M. MEMISOGLU Ergin	Présent
M. MONNIER Georges	Présent
M. SANTINI Jean-Luc	Excusé, pouvoir à M. Gilles LECOLE

SIARH
Hôtel de Ville
Place de la République
BP 63081
78303 POISSY CEDEX


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE,
en représentation-substitution au 1^{er} janvier 2020 des communes de :
CHAMBOURCY AIGREMONT

4 MEMBRES TITULAIRES	PRESENCE
M. ALZINA François	Présent
M. FERRU Bernard	Présent
M. JULIEN Rémy	Absent
Mme BASTARD Dorothée	Excusée, pouvoir à M. François ALZINA

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION
 DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN (SIARP)**
en représentation-substitution au 1^{er} janvier 2022
de LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE,
(en représentation-substitution au 1^{er} janvier 2020 de la commune de MAURECOURT)

2 MEMBRES TITULAIRES	PRESENCE
Mme BARATELLA Michèle	Présente
M. COSTIL Xavier	Présent

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité en exercice, lesquels sont au nombre de 22 (vingt-deux).

Titulaires présents : 12
 Titulaires absents représentés par un suppléant : 1
 Titulaires absents non représentés : 9
 Titulaires ayant donné pouvoir à un titulaire : 6

SECRETAIRE DE SEANCE : M. François ALZINA.

- : - : -

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL DU PRESIDENT,

HISTORIQUE

2010 : LANCEMENT DES CLASSES D'EAU DANS LES COMMUNES

Le SIARH s'est lancé dans une démarche de mobilisation des acteurs du territoire pour répondre à l'enjeu de Bon Etat des Eaux fixé par la Directive Cadre sur l'eau en pilotant l'animation du Contrat de bassin de l'Hautail de 2010 à 2016.

Par délibération du 16 mars 2010, il a été décidé de réaliser un projet pédagogique dans le cadre du Contrat global pour l'eau, dont les finalités sont respectivement de disposer d'un outil d'échanges pour les maîtres d'ouvrages et de communication auprès du grand public, et de faire émerger des classes d'eau dans chaque commune du Syndicat.

Au sein de l'item « Gouvernance et sensibilisation », le SIARH a tout d'abord proposé de réaliser un diagnostic des actions de sensibilisation à la protection de l'eau et des milieux aquatiques en s'appuyant sur les compétences du GRAINE Ile de France, réseau régional d'éducation à la nature et au développement durable. De ce bilan, le SIARH a choisi de développer la sensibilisation du public en utilisant le dispositif éprouvé des Classes d'eau de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Aucune école ne réalisait alors ce type de projet.

Le rapide succès de l'accompagnement des Classes d'eau, une vingtaine en deux ans seulement, s'est traduit par la reconnaissance du SIARH en tant que Relai Classes d'eau en 2012 par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et a amené les élus à réfléchir à l'accueil du public au sein d'une structure basée sur le territoire du Syndicat et bénéficiant en priorité aux publics des communes adhérentes. Cette structure aurait pour objectif d'accueillir les groupes dans le cadre des classes d'eau mais aussi les scolaires et centre de loisirs de façon plus générale. Elle a aussi vocation à accueillir le public en situation de handicap.

2014 : LANCEMENT DU PROJET D'UNE MAISON DE L'EAU SUR LE SITE DU SIARH

En 2014, les travaux de construction de la Maison de l'eau et du jardin attenant ont été délibérés. Parallèlement aux travaux réalisés en un an, un comité de pilotage composé de quatre élus et un comité technique ont été constitués. Le comité technique, composé de deux professeurs organisateurs de classes d'eau (maternelle et primaire), d'une Conseillère de circonscription en science de l'Education Nationale, d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable et du réseau Graine Ile de France, a travaillé sur les orientations de l'offre éducative proposées au comité de pilotage.

Cette gouvernance inédite a permis une reconnaissance immédiate de la structure naissante au sein des milieux de l'éducation à l'environnement et de l'Education Nationale.

Pour son animation, les thématiques de la gestion de l'eau et la protection des milieux aquatiques ont été privilégiées au regard de la politique de l'eau du bassin versant portée par l'Agence de l'eau et des services de l'Etat ainsi que des enjeux locaux.

Le souhait du SIARH a été de faire appel à des professionnels locaux, plutôt que de recruter ses propres animateurs, afin de bénéficier de toute la diversité d'approches pédagogiques qui enrichit l'offre éducative.

Quatre associations agréées Jeunesse et sports et Education populaires spécialistes de la médiation scientifique ont répondu à la consultation lancée par le SIARH pour animer la mare, le jardin des 4 saisons, le potager, et la Seine : la Ferme d'Eancourt, l'OPIE, e-graine, AAPPMA 75&92.

Le SIARH a gardé le privilège de l'animation de son exposition permanente réalisée par l'Agence Les Recréateurs qui a de nombreuses références sur l'eau.

Cette exposition comprend une grande fresque animée d'une belle qualité graphique, des maquettes faciles à manipuler et des panneaux très illustrés reprenant les thèmes du cycle de l'eau, du château d'eau, de la station d'épuration, des dysfonctionnements du système d'assainissement, des pollutions diffuses, dans l'optique de l'éco-citoyenneté.

Une convention de partenariat a été signée avec SUEZ Eau France au regard du partage de valeurs avec l'entreprise et une autre convention a été établie avec le SIAAP pour la formation en vue d'obtenir le capacitaire pour la détention de poissons en captivité.

Dès 2015, lors de la Classe d'eau d'élus, le SIARH se mobilisait pour atteindre un objectif d'atteindre 60 classes d'eau.

2018 : INAUGURATION DE LA MAISON DE L'EAU

La Maison de l'eau du SIARH a été imaginée comme un lieu simple, sans artifice architectural, mais dont la conception répondait de façon évidente à la nécessité écologique du lieu sur le site de l'ancienne station

d'épuration obsolète et détruite en 2010, avec notamment une bonne gestion des eaux avec une toiture végétalisée, la récupération des eaux pluviales, des panneaux solaires, une écloserie, un potager écologique et de l'éco pâturage pour l'entretien des espaces verts.

Le lien cohérent entre l'assainissement, compétence du SIARH, et la protection des milieux naturels a pris tout son sens par sa localisation proche de la Seine, la mise en place d'un aquarium avec des poissons de la Seine et la création d'un observatoire subaquatique de la mare. Ce site rempli de symboles s'est construit grâce à l'énergie et la vision multipartenariale qui caractérise le service public mis en œuvre par l'équipe du SIARH.

Une communication a été développée en conséquence avec la création d'un « Guide de l'eau », d'un site Internet, d'une page Facebook, d'une plaquette et d'un livret des animations, une dizaine de vidéos disponibles sur la chaîne Youtube du SIARH, un événement de première pierre en 16 mai 2017, une inauguration le 15 mai 2018, l'évènement annuel des Classes d'eau, et un rassemblement pour célébrer la première année d'activité de la Maison de l'eau avec une conférence de presse en mai 2019.

A compter de 2019, la Maison de l'eau a continué à accueillir les classes d'eau, à organiser des événements grand public et a commencé à développer des partenariats avec d'autres structures du territoire.

Cependant, la période 2020-2021 liée à la crise sanitaire du COVID 19 a été un grand frein pour la Maison de l'eau, équipement naissant en devenir.

Aujourd'hui, la Maison de l'eau continue à accueillir les classes d'eau et à organiser des événements grand public.

Afin de suivre ces actions pour le mandat 2020-2026, un comité de pilotage a été constitué par la délibération n°12 du 14 octobre 2020 (mise à jour par les délibérations n°8 du 4 novembre 2020 et n°7 du 9 février 2022) et confirmé par la délibération n°11 du 19 juillet 2022.

2022 : LE DEVENIR DE LA MAISON DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE DISSOLUTION DU SIARH

Le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de l'Haut-Ille est un syndicat compétent en matière d'assainissement (hors collecte) sur le territoire de trois Collectivités : GPS&O (CU), Saint-Germain Boucles de Seine (CA), Cergy-Pontoise (CA). Au 1er janvier 2022, le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP) s'est substitué à la CA de Cergy-Pontoise.

Le SIARH est rentré dans un projet de dissolution au vu de l'évolution de la carte intercommunale et la nécessité pour les collectivités membres de reprendre la compétence pour mieux harmoniser les pratiques en matière d'assainissement sur leur territoire.

Le 10 février 2021, le Comité syndical a délibéré pour constituer un comité de pilotage sur le devenir du Syndicat dont la première réunion a eu lieu le 24 juin 2021.

Ce comité de pilotage sur le devenir du SIARH a été constitué par la délibération n°8 du 10 février 2021 (mise à jour la délibération n°4 du 15 décembre 2021 et n°8 du 9 février 2022) et confirmé par la délibération n°12 du 19 juillet 2022.

Pour accompagner les élus dans le projet de dissolution, le SIARH a recours au Cabinet de conseil ESPELIA, décision qui a été actée par le Bureau du 13 octobre 2021 et présentée au Comité syndical qui s'en est suivi

le même jour. A ce comité, une note (PPT) « point d'étape 1 », établie par les services du SIARH a été diffusée aux élus.

A compter de 2022, des réunions techniques, dans le cadre d'un COTECH, ont été organisées entre ESPELIA et les techniciens du SIARH et des collectivités membres.

Une première restitution au comité de pilotage des élus s'est déroulée le 7 juillet 2022. Elle doit être affinée avant une présentation au Comité syndical.

Le projet de dissolution du Syndicat a amené les élus du comité de pilotage à s'interroger sur le devenir de la Maison de l'eau, vitrine du SIARH pour mener des actions de sensibilisation à la problématique de l'eau et de son traitement.

Il est patent que la dissolution entraîne le transfert de l'équipement vers un des membres du Syndicat.

Mais au-delà du transfert de l'emprise foncière et du patrimoine en lui-même (bâtiment, mobiliers et matériels), se pose la question de la reprise de l'activité développée sur le site du SIARH, situé sur la Commune de Carrières-sous-Poissy.

Quelques données

La valeur nette comptable des actifs de la Maison de l'eau est estimée à 1,599 M€ (dont 1,378 M€ sur le bâti).

Son budget de fonctionnement est d'environ 0,300 M€ par an.

Ateliers réalisés

2018/2019 : 135
2019/2020 : 63 (covid 19)
2020/2021 : 120 (covid 19)
2021/2022 : 158

Sur la reprise de l'équipement, la consultation des élus du COPIL, présidé par Monsieur Gilles LECOLE, a donné les résultats suivants :

1 Le Syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP)
La Maison de l'eau n'étant pas sur son périmètre et le SIARP ne représentant que la Commune de Maurecourt pour les eaux usées, il n'est pas intéressé pour reprendre en gestion cet équipement.

2 Cergy-Pontoise (CA)
La Maison de l'eau n'étant pas sur son périmètre et la CA ne représentant que la Commune de Maurecourt pour les eaux pluviales, elle ne sera pas intéressée pour reprendre en gestion cet équipement.

3 Saint-Germain Boucles de Seine (CA)
La Maison de l'eau n'étant pas sur son périmètre et la CA ne représentant que les Communes de Chambourcy (pour une partie de son territoire liée au bassin versant) et d'Aigremont, elle n'est pas intéressée pour reprendre en gestion cet équipement.

4 GPS&O (CU)
La Maison de l'eau est sur le périmètre de la CU. Même si la CU regroupe huit communes du périmètre du SIARH (Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Médan, Orgeval, Chanteloup-Les-Vignes, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine et Poissy), elle n'est pas intéressée pour reprendre en gestion cet équipement.

Pour la communauté urbaine qui regroupe 73 communes, l'équipement est sous dimensionné au regard de sa jauge d'accueil : deux salles d'ateliers adaptées pour des enfants, d'école élémentaires, soit deux classes maximum.

5 Le SIARH, pour ce qui le concerne, n'a pas vocation à se maintenir pour faire vivre ce seul équipement.

En conclusion, au vu de ce constat, il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur la fermeture de l'équipement avant la dissolution, prévue au 31 décembre 2022.

Concrètement, les ateliers ne seraient pas reconduits pour l'année scolaire 2022/2023 ce qui entraînera une fermeture dès le mois de septembre 2022 pour les scolaires et les centres de loisirs et les autres groupes potentiels.

Seule, une activité grand public (visites du jardin pédagogique, grands événements) pourra être maintenue jusqu'au 30 novembre 2022.

Cette fermeture administrative demandée au Comité syndical est nécessaire pour avancer sur la procédure de dissolution et donc de liquidation et pour acter de la position des collectivités membres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles modifiée (MAPTAM) ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu l'arrêté n°2015 063-0002 du Préfet de Région du 4 mars 2015 portant adoption du Schéma Régional de Coopération Intercommunale de la Région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°2016148-0005 du Préfet des Yvelines du 27 mai 2016 constatant la substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris & Oise au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°78-2020-08-18-008 du 18 août 2020 constatant la substitution de la Communauté d'agglomération de Saint-Germain - Boucles de Seine et de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil ;

Vu la délibération n°20-96 du 9 juillet 2020 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Saint-Germain - Boucles de Seine portant désignation de 4 titulaires et 4 suppléants (2 titulaires et 2 suppléants pour Aigremont et Chambourcy) ;

Vu la délibération n°20200908-n°7-3 du 9 septembre 2020 de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise portant désignation de 2 titulaires et 2 suppléants pour Maurecourt ;

Vu la délibération CC-2020-07-39 du 17 juillet 2020 et la délibération CC-2020-09-24 du 24 septembre 2020 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise portant désignation de 16 titulaires et 16 suppléants (2 titulaires et 2 suppléants par commune pour Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Médan, Orgeval, Chanteloup-Les-Vignes, Triel-sur-Seine, Villennes-sur-Seine et Poissy) ;

Vu la délibération n°1 du 14 octobre 2020 du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil installant 22 délégués syndicaux titulaires et 22 délégués syndicaux titulaires ;

6/8

Vu la délibération n°21-19 du 8 avril 2021 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de « Saint-Germain - Boucles de Seine » portant désignation d'1 nouveau suppléant suite à une démission ;

Vu la séance du 16 juin 2021 du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Haut-Ile installant 1 nouveau suppléant de la Communauté d'agglomération de Saint-Germain - Boucles de Seine suite à une démission ;

Vu la délibération du 25 mars 2021 du Syndicat intercommunaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP) relative au transfert de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise des volets « Transport et traitement » des eaux usées au SIARP et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
Vu la délibération 202110330-12 du 30 mars 2021 de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise, transférant les volets « Transport et traitement » des eaux usées au SIARP et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu le courrier commun du 3 décembre 2021 de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise et du SIARP informant le SIARH que le SIARP exercera la compétence « Transport et traitement » à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2021 du Comité syndical du SIARP désignant 2 titulaires et 2 suppléants pour le représenter au sein du SIARH et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n°1 du 15 décembre 2021 du Comité syndical du SIARH relative au changement de Gouvernance au sein du Syndicat par l'entrée du SIARP, à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n°1 du 9 février 2022 2021 du Comité syndical du SIARH relative à l'installation de 2 titulaires et de 2 suppléants du SIARP ;
Vu la délibération CC-2022-02-05 du 17 février 2022 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise portant désignation d'1 suppléant ;

Vu le courrier en date du 24 juin 2022, adressé au Préfet des Yvelines, par lequel Monsieur Karl OLIVE, Président du SIARH, a démissionné de son poste de Maire et de conseiller municipal suite à son élection le 19 juillet au mandat de député ;

Vu la délibération CC-2022-07-12 du 7 juillet 2022 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise portant désignation de 2 titulaires ;

Vu la délibération n°1 du 19 juillet 2022, sans vote, du Comité syndical du SIARH relative à l'installation de 2 titulaires et d'1 suppléant de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ;

Vu la délibération n°2 du 19 juillet 2022 du Comité syndical du SIARH relative à l'élection d'un nouveau Président ;

Vu la délibération n°3 du 19 juillet 2022 du Comité syndical du SIARH fixant à six le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n°4 du 19 juillet 2022 du Comité syndical du SIARH procédant à l'élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n°5 du 19 juillet 2022 du Comité syndical du SIARH, sans vote, présentant la nouvelle Gouvernance du Syndicat au 19 juillet 2022 ;

Vu la délibération n°15 du 19 juillet 2022 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil pour permettre au SIARP et à la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise de siéger au Syndicat tous les deux (au titre de la Commune de Maurecourt (SIARP, pour les eaux usées et Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise pour les eaux pluviales) ;
Vu la délibération n°16 du 19 juillet 2022 portant sur une demande de fin de compétences au 31 décembre 2022 et invitant les collectivités membres à délibérer au dernier trimestre 2022 ;

Considérant que le Comité de pilotage sur le devenir du SIARH s'est réuni le 7 juillet 2022 et a souhaité proposer au Comité syndical une délibération sur la fermeture administrative de la Maison de l'eau ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur la fermeture de la Maison de l'eau en vue de la dissolution du Syndicat ;

Le Comité,

Vu le rapport ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la fermeture de la Maison de l'eau à compter du mois de septembre 2022.
En l'occurrence, les ateliers ne sont pas reconduits pour l'année scolaire 2022/2023 (scolaires, centres de loisirs, voire autres groupes potentiels).

Article 2 : de dire que seule une activité grand public pourra être maintenue sur site jusqu'au 30 novembre 2022 (visites du jardin pédagogique, grands événements).

Article 3 : d'approuver la fermeture administrative définitive du site « Maison de l'eau et son jardin pédagogique » au 30 novembre 2022.

Article 4 : de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Le Président,

Georges MONNIER



Annexe 4 – liste des ouvrages (hors canalisations) par intercommunalité

EPCI	Nom du site	Contractant	Commune	Type de site	Adresse
CU GPSEO	ANDRESY - Manoir (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	ANDRÉSY	Pompage-Relevage	QUAI DE L'ECLUSE
CU GPSEO	ANDRESY - Moussel (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	ANDRÉSY	Pompage-Relevage	74, AVENUE DE FIN D'OISE
CU GPSEO	CARRIERES SOUS POISSY - Les Grésillons (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Pompage-Relevage	CHEMIN DE LA FERME DES GRESILLONS
CU GPSEO	CARRIERES SOUS POISSY - Les Grésillons PR (TP)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Rejet au milieu naturel	Rue des Grésillons X : 627681 // Y : 6871419
CU GPSEO	CARRIERES SOUS POISSY-Reine Blanche (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Pompage-Relevage	RUE DE LA REINE BLANCHE
CU GPSEO	CARRIERES SOUS POISSY-Reine Blanche PR (TP)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Rejet au milieu naturel	Rue de la Reine Blanche X : 629264 // Y : 6871110
CU GPSEO	CARRIERES SOUS POISSY-Station (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Pompage-Relevage	angle avenue de l'europe et bld pelletier
CU GPSEO	CARRIERES SOUS POISSY-ZAC CENTRALITE EU (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Pompage-Relevage	Rue de la Reine Blanche / Angle rue de Beauregard
CU GPSEO	Médan - Rue de Seine (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	MÉDAN	Pompage-Relevage	RUE DE SEINE
CU GPSEO	ORGEVAL-Art de Vivre (séparateur)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	ORGEVAL	Bassin	Derrière le Conforama - 564 ROUTE DE QUARANTE SOUS
CU GPSEO	POISSY - Bethemont (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	POISSY	Pompage-Relevage	RUE D'ORGEVAL
CU GPSEO	POISSY - Chambre de répartition	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	POISSY	Rejet au milieu naturel	Rue du Pont Ancien

CU GPSEO	POISSY - Jourdain (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	POISSY	Pompage- Relevage	RUE JULES JOURDAIN
CU GPSEO	POISSY - Migneaux (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	POISSY	Pompage- Relevage	CHEMIN DU BORD DE L'EAU
CU GPSEO	POISSY - Migneaux PR (TP)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	POISSY	Rejet au milieu naturel	PR Migneaux X : 627968 // Y : 6870234
CU GPSEO	Poissy - Usine à Gaz (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	POISSY	Pompage- Relevage	RUE DU PORT
CU GPSEO	TRIEL SUR SEINE - Hauts Prés (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	TRIEL-SUR- SEINE	Pompage- Relevage	SENTE DES HAUTS PRES
CU GPSEO	TRIEL SUR SEINE - L'Hautil CD 22 Boisemont (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	TRIEL-SUR- SEINE	Pompage- Relevage	CD No 22 (AVENUE DU MARECHAL LECLERC)
CU GPSEO	VILLENES SUR SEINE-Villa Louise (PR)	SI ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL	VILLENES- SUR-SEINE	Pompage- Relevage	AVENUE DU MARECHAL FOCH

Annexe 5 – détail de la dette

Etat détaillé de la dette assainissement :

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2023 (€)						Annuité de l'exercice 2023	
	Compétence	Capital acquitté au 31/12/2022	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle au 01/01/2023	Taux d'intérêt	CAPITAL/INTERETS		
1641 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00	0,00			0,00	0,00	
1681 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		304 308,08	306 802,92			40 595,03	0,00	
501 / 10122211/01 OP 97 RIVE DROITE	EU	25 877,64	6 469,36	3,00	0,00	2 156,47	0,00	
505 / 10197911/01 OP 98 RIVE DROITE	EU	115 258,00	57 629,00	5,00	0,00	11 525,80	0,00	
506 / 10218131/01 OP 96 DEUX RIVES	EU	41 900,00	41 900,00	9,00	0,00	4 190,00	0,00	
509 / 10210661 OP 92 DEUX RIVES	EU	47 253,18	33 008,82	6,00	0,00	6 601,76	0,00	
511/ 1054715 OP 103 RIVE DROITE	EU	13 596,00	27 192,00	10,00	0,00	2 719,20	0,00	
511/10547151 OP 103 RIVE DROITE	EU	1 457,61	5 830,39	12,00		485,87	0,00	
513 /1059454 OP 103 RIVE DROITE	EU	2 984,00	8 206,00	11,00	0,00	746,00	0,00	
512 /1059452 OP 105 RIVE DROITE	EU	48 679,65	97 359,35	10,00	0,00	9 735,93	0,00	
512/10594521 OP 105 RIVE DROITE	EU	7 302,00	29 208,00	12,00		2 434,00	0,00	
TOTAL GENERAL		304 308,08	306 802,92			40 595,03	0,00	
EU / EAUX USEES		611 111,00						

Annexe 6 – Tableaux détaillant le calcul des clés de répartition

EPCI	Commune	Type de volume	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
SGBS	Aigremont	Volumes assujettis (m³)	50859	46809	46491	46657	55302	50186	51948	49750
	Chambourcy	Volumes assujettis (m³)	307238	296825	321554	301570	302327	280536	283756	299115
CU GPS&O	Andrésy	Volumes assujettis (m³)	509802	1489376	1510824	1552915	1475359	1633758	1504584	1382374
CU GPS&O	Carrières-sous-Poissy	Volumes assujettis (m³)	678988	731375	715272	762637	770948	667752	1018346	763617
CU GPS&O	Chanteloup les vignes	Volumes assujettis (m³)	0	0	0	0	0			0
CU GPS&O	Médan	Volumes assujettis (m³)	40830	39619	40667	41040	43943	40903	42041	41292
CU GPS&O	Orgeval	Volumes assujettis (m³)	88654	109496	126112	92807	102672	103107	105670	104074
CU GPS&O	Poissy	Volumes assujettis (m³)	1915965	1746076	2383095	2040630	1918457	2156487	1880244	2005851
CU GPS&O	Triel-Sur-Seine	Volumes assujettis (m³)	440588	nc	nc	nc	nc	nc	nc	440588
CU GPS&O	Villennes-sur-Seine	Volumes assujettis (m³)	247024	297793	273787	250339	290689	236513	312599	272678
SIARP	Maurecourt	Volumes assujettis (m³)	185930	196199	178794	180661	195799	197826	196365	190225

Clef de répartition par EPCI		
Intercommunalité	Volume moyen	Pourcentage de l'EPCI
CA SGBS	348 865,41	6,3%
CU GPS&O	5 010 473,09	90,3%
SIARP	190 224,86	3,4%

Clef de répartition par commune/ EPCI - volumes assujettis		
Intercommunalité	Commune	Pourcentage de la commune dans l'EPCI
CASGBS	Aigremont	14%
CASGBS	Chambourcy	86%
CU GPS&O	Andrésy	28%
CU GPS&O	Carrières-sous-Poissy	15%
CU GPS&O	Chanteloup les vignes	0%
CU GPS&O	Médan	1%
CU GPS&O	Orgeval	2%
CU GPS&O	Poissy	40%
CU GPS&O	Triel-Sur-Seine	9%
CU GPS&O	Villennes-sur-Seine	5%
CA Cergy Pointoise	Maurecourt	100%

Annexe 7 – Actif lié à la maison de l'Eau

COMPTE	N° INVENTAIRE	FICHE	ÉTAT DE LA FICHE	Type	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	AMORTISSEMENTS 2021	VALEUR NETTE	Affectation ESPERIA
238 EP 2018 2188 SCENO		Oui	En attente	avances versées sur commandes d'immobili concessions et droits assimilés	SIARH - MDE ANNULLATION DU TITRE No 73 RESORPTION AVANCE SUR MANDATS 205 ET 269 DE 2018			990,00 €	- €	- €	990,00 €	Autres immobilisations corporelles
2051 2018/111 2051		Oui	Complétée	assimilés	SIARH - MDE maison de l'eau licence	12/02/2018	3	542,40 €	360,00 €	182,40 €	- €	Autres immobilisations corporelles
2051 2021 2051 LIC MDE		Oui	Complétée	assimilés	SIARH - MDE ADOBE ACROBAT PRO POSTE	18/06/2021	3	354,60 €	- €	- €	354,60 €	Immobilisations incorporelles
2121 2015-2121-001		Oui	Complétée	terrains nus	facture lceeo bureau etudes	06/07/2015	20	4 176,00 €	4 176,00 €	- €	- €	terrains
2128 2015-2128-001		Oui	Complétée	autres terrains	SIARH - MDE conception mare-jardin pedagogique	31/12/2015	20	2 067,59 €	2 067,59 €	- €	- €	terrains
2128 2016 2128 111		Oui	Complétée	autres terrains	SIARH - MDE jardin pedagogique	13/07/2017	20	24 554,40 €	24 554,40 €	- €	- €	terrains
2128 2021 2128 PANNEAUX MDE		Oui	Complétée	autres terrains	SIARH - MDE JARDIN MDE SIGNALÉTIQUE	03/12/2021	0	15 305,60 €	- €	- €	15 305,60 €	terrains
2128 2021 2128 TRX JARDIN MDE		Oui	Complétée	autres terrains	SIARH - MDE POSE BANCS ET ARCHES JARDIN	08/11/2021	20	4 964,00 €	- €	- €	4 964,00 €	terrains
2128 2021 2128 VEGETELISATION		Oui	Complétée	autres terrains	SIARH - MDE REVEGETELISATION JARDIN	09/11/2021	0	2 780,00 €	- €	- €	2 780,00 €	terrains
2138 2015-2138-111		Oui	Complétée	autres constructions	SIARH - MDE maison de l'eau	31/12/2017	30	1 516 152,67 €	97 440,00 €	57 937,13 €	1 360 775,54 €	Constructions
2138 2020 2138 CABLAGE STORES		Oui	Complétée	autres constructions	SIARH - MDE STORES MDE	03/12/2020	10	6 553,36 €	- €	218,00 €	6 335,36 €	Constructions
2138 2020 2138 POMPE MDE		Oui	Complétée	autres constructions	SIARH - MDE jardin pompe MDE	01/07/2020	20	1 873,20 €	- €	- €	1 873,20 €	Constructions
2138 2020 2138 RAILS		Oui	Complétée	autres constructions	SIARH - MDE RAILS POUR FLYERS EXPO MDE	05/03/2020	10	469,03 €	- €	15,00 €	454,03 €	Constructions
2138 2020 2315 MDE		Oui	Complétée	autres constructions	SIARH - MDE AIRE DE JEUX cloture	21/04/2020	10	8 713,97 €	- €	- €	8 713,97 €	Constructions
2138 2021 2138 TRAVAUX MDE		Oui	Complétée	autres constructions mat bureau mat	SIARH - MDE REDUCTEUR PRESSION ET GROUPE S	21/04/2021	10	827,00 €	- €	- €	827,00 €	Réseaux et installations de voirie et de réseaux divers
2183 2018/111 2183		Oui	Complétée	informatique	SIARH - MDE IMPRIMANTE maison de l'eau informat	12/02/2018	3	2 850,00 €	1 900,00 €	950,00 €	- €	Autres immobilisations corporelles
2184 2018/111 2184		Oui	Complétée	mobilier	SIARH - MDE mobilier	19/06/2018	12	18 137,05 €	2 969,00 €	1 516,00 €	13 652,05 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2017/111 2188		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE SCENOGRAPHIE	07/02/2022	10	104 466,84 €	25 253,00 €	9 819,00 €	69 394,84 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2018 2188 RAYONNAGE		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE RAYONNAGE	13/02/2019	10	199,01 €	199,01 €	- €	- €	Autres immobilisations corporelles
2188 2019 2188 MDE ARROS		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE JARDIN	24/09/2019	5	526,24 €	87,00 €	87,00 €	352,24 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2019 2188 PLASTIF		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE MATERIELS	17/09/2019	1	153,84 €	153,84 €	- €	- €	Autres immobilisations corporelles
2188 2020 2188 BALLON		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE bloc sécurité	26/10/2020	15	364,20 €	- €	24,00 €	340,20 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2020 2188 ETAGERE		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE étagères	10/06/2020	1	210,00 €	- €	210,00 €	- €	Autres immobilisations corporelles
2188 2020 2188 MAQUETTE MDE		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE maquettes pédagogi	03/12/2020	8	13 700,00 €	- €	1 712,00 €	11 988,00 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2020 2188 MAT MDE		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE matériels cables	04/06/2020	1	346,71 €	- €	346,71 €	- €	Autres immobilisations corporelles
2188 2020 2188 MDE		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE panneaux d'exposit	09/06/2020	15	14 028,00 €	- €	935,00 €	13 093,00 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2020 2188 SENSEO		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE matériels cafetière	20/07/2020	1	284,78 €	- €	248,78 €	36,00 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2020 2188 VOILE OMBRAGE		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE JARDIN voile ombr	18/09/2020	1	258,00 €	- €	244,80 €	13,20 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2021 2188 EQUIP MDE		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE BANC ESCABEAU 7 MARCHES POMPE	19/07/2021	15	1 900,80 €	- €	- €	1 900,80 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2021 2188 MDE		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE POSE DE GOUTTIERES	04/02/2021	15	1 080,00 €	- €	- €	1 080,00 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2021 2188 PANNEAUX TRAME		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE PANNEAUX 4 TRAMES	06/12/2021	10	20 402,38 €	- €	- €	20 402,38 €	Autres immobilisations corporelles
2188 2021 2188 TABLEAU MDE		Oui	Complétée	autres	SIARH - MDE TABLEAU PIVOTANT MDE	29/04/2021	15	571,44 €	- €	- €	571,44 €	Autres immobilisations corporelles
2313 2018/111 2313		Oui	Complétée	constructions	SIARH - MDE POSE POTEAU INCENDIE MDE	22/11/2018	0	7 635,01 €	- €	- €	7 635,01 €	Autres immobilisations corporelles
2315 2015/111/2138		Oui	Complétée	instal mat outil techn	SIARH - MDE TRAVAUX	15/02/2021	0	2 220,00 €	- €	- €	2 220,00 €	Autres immobilisations corporelles
2315 2019 2315 AQUARIUM		Oui	Complétée	instal mat outil techn	SIARH - MDE HA19004901 - RAMPE PROTEN LED	23/09/2019	0	180,50 €	- €	- €	180,50 €	Autres immobilisations corporelles
21532 21532 MDE		Oui	Complétée	réseaux assainissement	SIARH - MDE	23/10/2019	10	59 608,47 €	- €	5 960,00 €	53 648,47 €	Réseaux et installations de voirie et de réseaux divers
Total								1 779 838,62 €	159 159,84 €	74 445,82 €	1 546 232,96 €	